



COMMUNE D'HELFAUT

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2025

Début de la séance : 18h30

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq du mois de Novembre à dix-huit heure trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Francis Marquant, Maire, suite à la convocation du treize Novembre deux mille vingt-cinq, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Francis Marquant, Maire. Pascal Penet, Aymeric Ansel, Carole Butin, Isabelle D'Haillecourt, Pierre Delobel adjoints, Hélène Fiolet (arrivée à 18h35), Pascal Monsauret, Philippe Sambourg, Christophe Podevin, Hélène Demol, Christian Dupont, Sandra Savary, Anne Alguazil, Michèle Boulanger, conseillers municipaux.

Absents excusés : Colette Blondel (pv. À C. Butin), Jacques Dupont (pv. À I. D'Haillecourt), Sabine Poprawka (pv à H. Demol), Brigitte Leblond (pv à M. Boulanger)

Président de séance : Francis Marquant

Secrétaire de séance : Sandra Savary

Adoption du procès-verbal de la séance du 12 Septembre 2025 : adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire demande l'ajout de deux questions supplémentaires, concernant une décision modificative n°2 et le renouvellement de la convention santé avec le CDG62.

1) Tarif columbarium :

Monsieur le Maire aborde la question du tarif pour les places du nouveau columbarium installé récemment. En reprenant le calcul institué pour l'ancien columbarium, soit le prix d'achat du columbarium * par le nombre de place, donc 7294€ / 9 places, cela représenterait un coup de 777€ la place.

Face au montant important, Monsieur le Maire propose de définir le coût d'une place à 700€ pour 30 ans. Les réservations ne sont pas autorisées.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

2) Convention tarification sociale des cantines :

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2022-07 du 03 Mars 2022, instituant la tarification sociale de la cantine, qui avait été mise en place par l'État depuis le 1^{er} Avril 2019. Ce dispositif permet aux enfants issus des familles les plus modestes de bénéficier d'un tarif de cantine à 1€ par repas, via la signature d'une convention.

La précédente convention étant caduque, Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer une nouvelle convention, débutant au 1^{er} Août 2025 et se terminant le 31 Décembre 2027, date annoncée de fin du dispositif, tout en demandant de conserver les tranches établies lors de la précédente délibération sur le sujet.

Tranches	Quotient familial	Tarifs
1	0 à 1 000	1€
2	1 001 à 2 000	3.70€
3	≥ 2001	4€

Les tarifs redeviendront comme auparavant dès la fin du conventionnement avec l'État.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour

3) Concession abandonnée - reprise:

Monsieur le Président aborde la procédure de reprise des concessions abandonnées, en cours depuis le 13 Février 2024, à la suite d'un avis municipal du 10 Janvier 2024, puis d'un second constat le 18 Août 2025.

Monsieur le Maire détaille les 23 concessions concernées par la procédure, en informant le Conseil que deux familles se sont manifestées. Il demande par conséquent l'autorisation de finaliser la procédure de reprise des 21 concessions abandonnées par la Commune.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

4) Poste contractuel :

Monsieur le Maire revient sur le cadre complexe des crédits PEC aujourd'hui. Les conditions pour recruter un contrat de ce type deviennent de plus en plus contraignantes.

Face à tel contexte, et ne pouvant rester sans personnel à un poste clé, Monsieur le Maire propose de créer un poste d'adjoint technique contractuel à temps non complet, pour une durée de 24h par semaine, jusqu'au possible recrutement d'un contrat PEC. Ceci permettra d'éviter de remettre à l'ordre du jour le recrutement d'un nouveau contractuel, en conséquence des importants mouvements de personnels des derniers mois. Il précise que ce poste restera vacant dès le recrutement pour les 2 emplois créés cette année.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

5) Taxe de séjour:

Le Président rappelle que le camping du plateau des Landes est soumis à la taxe de séjour depuis de nombreuses années.

Diverses délibérations ont fixé le coût de cette taxe et il y a lieu de reprendre les dernières décisions sur une délibération, à savoir :

Base 153 x 2 = 306 x 214 jours (du 15 Mars au 15 Octobre) soit 65 484 x 0,20 = 13 096,80
Abattement de 80 % = 2619,36€

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour

6) CAPSO – Convention territoriale avec la CAF – renouvellement

En 2021, la caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais a sollicité les intercommunalités pour conclure sur chacun de leur territoire une Convention territoriale globale (CTG). C'est ainsi que la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, les communes du territoire et la CAF ont signé ce nouveau cadre d'intervention, visant à coconstruire un projet de renforcement des services aux familles en cohérence avec le champ de compétences de chacun.

Cette convention doit être renouvelée et co-signée par la CAF, la MSA, les communes et la CAPSO avant le 31 décembre 2025 et portera sur la période 2026-2030. L'enjeu du renouvellement de cette convention est notamment financier puisqu'il conditionne le maintien des financements en cours pour les offres de service existantes, que ce soit pour la CAPSO, les communes ou tout autre gestionnaire. Au vu des divers financements apportés au territoire dont le montant s'élève à 5 238 444 € (prestations de service et bonus), dont 2 021 318 € au gestionnaire CAPSO, la CAF joue un rôle prépondérant dans la cohésion sociale du territoire.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer cette convention.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour

7) Décision modificative n°2 :

Monsieur le Maire aborde le cas des dépenses de personnel au chapitre 013. Il signale que les crédits alloués au chapitre lors du vote du budget ne seront pas suffisants pour deux raisons.

La première concerne un rappel sur les années 2022-2023 de la participation de la Commune au Fond du Supplément Familial de Traitement, pour un peu plus de 2000€.

La seconde concerne le taux de cotisation patronale à la CNRACL. EN effet, ce dernier augmente de 3 points par an. Nous sommes à environ 34 % cette année, ce qui représente un coût non négligeable pour les collectivités. Il prévient l'assemblée que ce taux sera de 37 % en 2026 et de 40 % en 2027.

Ainsi, Monsieur le Maire demande au conseil de voter la décision modificative suivante :

Section	Nature	Imputations	Budget précédent	Modification	Nouveau budget
Fonctionnement	Dépenses	6411	144 000	+ 5000	149 000
Fonctionnement	Recettes	65748	15 000€	- 5000	10 000€

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour

8) Renouvellement convention santé CDG62 :

Monsieur le Président rappelle que lors du Conseil du 06 Décembre 2018, la Commune a adhéré à la convention du CDG62 concernant la protection sociale complémentaire. Cette convention, pour son volet santé, permet aux agents de bénéficier de tarifs réduits auprès de la mutuelle partenaire, à savoir la MNT.

Cette convention a également institué l'obligation pour la Commune de participer aux dépenses de santé des agents. Une délibération dans ce sens avait été votée avant l'application de la convention, dès le 21 Septembre 2017, pour un montant de 30€ par mois pour le volet santé.

Cette convention est applicable jusqu'au 31 Décembre 2025. Il est nécessaire de la renouveler. Monsieur le Maire demande l'autorisation d'adhérer à la nouvelle convention santé qui débute le 1^{er} Janvier 2026.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour

DIVERS

→ Illuminations : de nouvelles illuminations seront posées le long de la Rue de Blendecques.

→ Nouveau tracteur tondeuse : il a été fait l'acquisition d'un nouveau tracteur tondeuse. La société auquel l'ancien avait été acheté, la société RUBI, a fermé, rendant plus complexe les réparations en cas de pannes. Monsieur le Maire s'est rapprochée de la société PM PRO à Thérouanne. Le coût d'achat s'élève à plus de 40 000€.

→ Nouvelle bénévole : une nouvelle bénévole à rejoint l'équipe de la Médiathèque, à savoir Madame Nathalie Chelers.

→ Effectifs école : nous sommes actuellement à 146 enfants. Il est prévu d'atteindre 150 enfants, comme annoncé lors du précédent conseil, à la reprise de l'école en Janvier. Monsieur le Maire rajoute l'arrivée d'un autre enfant, issu de la MEA de Blendecques, en CE1, et de 2 enfants d'employés du CHRSO venant d'arriver en France. Il souligne également que sur les 151 enfants, 38 viennent de l'extérieur

→ Mouvéo : Monsieur le Maire signale qu'une agence mobile Mouvéo s'arrêtera sur le parking de la Mairie le Mardi 23 Décembre 2025 à 14h00. Cette agence permettra aux usagers de renouveler leur titre et d'obtenir des informations sur le renforcement de certaines lignes au 1^{er} Janvier 2026, dont la ligne 2, qui pour s'adapter au CHRSO, passera toutes les 40 minutes.

→ Vente du bus : Monsieur le Maire informe que l'ancien bus utilisé pour le transport scolaire a été vendu pour un montant de 3000€, en rappelant qu'il était non roulant.

→ Tribune terrain foot : des travaux ont été réalisés au niveau de la tribune du terrain de football. Des tôles ont été mises en bas, des cailloux ont également été placés devant la tribune, et des tôles ont été également installé au chalet. Il est prévu la livraison sous peu d'un conteneur.

→ Affaissement de chaussée Rue du Pipestraque / Rue d'Aire : il y a eu un affaissement de la chaussée entre la Rue du Pipestraque et la Rue d'Aire, à proximité de l'école maternelle. Étant donné que la cause de cet affaissement était une tranchée d'assainissement, c'est la CAPSO qui a pris en charge les travaux.

→ Marche pour le Téléthon : Monsieur le Maire félicite et remercie les participants à la marche pour le Téléthon, organisée par l'école (parents-enfants). Cela a fait un beau cortège dans les artères d'Helfaut.

→ Exercice militaire : un exercice militaire, via hélicoptère, de la Gendarmerie Nationale est prévue le 11/12 prochain sur un des terrains de football. Un policier américain sera également présent.

→ Accès listing/photocopie candidats : dans le contexte des Elections Municipales 2026, Monsieur le Maire rappelle qu'en 2020, le Conseil avait autorisé de remettre les étiquettes adhésives des électeurs moyennant le coût, à chaque liste demanderesse. Il en sera de même en 2026.

Levée de séance à 19h15.

Le Maire, Francis Marquant.

La secrétaire, Sandra Savary